

**ATTESTATION DE DÉPÔT EN CARPA DES FONDS
DESTINÉS À LA SOUSCRIPTION DU CAPITAL DES SOCIÉTÉS EN FORMATION**

Le soussigné : Me Patrick BESSE

Agissant en tant que secrétaire général au nom de la CARPA du Barreau de Dax 14, Cours PASTEUR 40100 DAX, via le CIC SUD-OUEST, et ce aux termes des pouvoirs qui lui ont été délégués par son Président en exercice Me Cédric REMBLIÈRE,

Atteste par la présente avoir reçu en dépôt sur le compte ouvert à la banque CIC SUD-OUEST dont le siège social est fixé 42, Cours du Chapeau Rouge à BORDEAUX (33000).

- Par chèque de M. Daniel JADFARD un montant de 500,00 euros
- Par chèque de Mme Graziella JADFARD un montant de 500,00 euros

Soit au total la somme de 1.000,00 euros qui a été imputée sur un sous-compte CARPA ouvert au nom de la société 6J en voie de constitution.

Vu les articles L 227-1, L 225-3 et L 225-13 du Code de commerce,

Vu la liste des souscripteurs de la Société susvisée, établie et certifiée exacte, sincère et véritable par M. Daniel JADFARD et Mme Graziella JADFARD, fondateurs, et de laquelle il ressort que les 100 actions de numéraire de ladite Société, représentant un montant nominal de 1.000,00 euros, ont été souscrites par M. Daniel JADFARD et Mme Graziella JADFARD, et libérées en totalité,

Constate :

- que la liste des souscripteurs annexé au présent certificat indique pour l'associé le nombre d'actions souscrites et les sommes versées ;
- que les fonds versés et déposés au compte ouvert au nom de la Société en formation correspondent à ceux énoncés par ladite liste et représentent une somme totale de 1.000,00 euros.

Le retrait de ces fonds ne pourra être effectué que par le représentant de la société sur présentation à la CARPA du certificat du greffier du Tribunal de Commerce attestant de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
À Dax, le 23 octobre 2024



Pour Le Président
Patrick BESSE, secrétaire général délégué